

Carte scolaire : encore un effort Monsieur le Ministre !

Pour éviter les tensions avec les élus qu'allaient générer les mesures de fermetures de classes dans le 1^{er} degré pendant la crise sanitaire, le ministre a annoncé de nouvelles orientations le 27 mars dernier. Comme le SE-Unsa le demandait, une enveloppe supplémentaire vient d'être débloquée. Elle ne concerne pas le 2^d degré et ne garantit pas la préservation de certains postes du 1^{er} degré (remplacement, Rased).

La priorité au 1^{er} degré avait été mise en avant avec la création de 440 postes, tandis que le 2^d degré, de son côté, était sacrifié. Bien qu'il accueille à la rentrée 2020 plus de 30 000 élèves supplémentaires, le 2^d degré perdra 440 postes dans un contexte où les réformes des lycées impactent directement les conditions d'enseignement. Cette baisse des moyens y est même supérieure dans

les faits car certaines suppressions d'emplois sont converties en heures supplémentaires. Aujourd'hui le ministère vient d'annoncer officiellement que ce sont finalement 1 248 postes supplémentaires qui sont attribués au 1^{er} degré. Le SE-Unsa dénonce l'absence de moyen supplémentaire pour le 2^d degré. Pour le 1^{er} degré, c'est lors des instances départementales de carte scolaire que les projets

1 248 postes en plus dans le 1^{er} degré et rien pour le 2^d degré

d'ouverture ou de fermeture de classes sont étudiés. Or, dans le contexte de la crise sanitaire, le ministre de l'Éducation nationale a déclaré vendredi 27 mars qu'il n'y aurait aucune fermeture de classe dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Cette déclaration témoigne, une fois encore hélas, que les préoccupations politiques ont plus de poids que les préoccupations pédagogiques.

La dotation supplémentaire est très importante : 1 248 postes supplémentaires dans le 1^{er} degré. Malgré cette dotation supplémentaire, la crainte demeure de voir encore disparaître des postes de Rased, déjà précédemment décimés durant le quinquennat Sarkozy. De même, le vivier de remplaçants risque lui aussi d'être réduit. Les moyens alloués n'étaient pas à la hauteur pour permettre la mise en œuvre des dédoublements en grande section en éducation prioritaire et des limitations à 24 élèves en Gs, Cp et Ce1 ailleurs. Une pause dans le déploiement de ces mesures serait sans doute souhaitable voire nécessaire. De plus, la non prise en compte des élèves d'Ulis dans les effectifs globaux, par ailleurs contraire à la loi pour une école de la confiance, compromet leur inclusion dans les classes ordinaires. Le SE-Unsa estime qu'en dépit d'une rallonge budgétaire conséquente consacrée au maintien de classes rurales dans le primaire, les besoins réels de l'école publique de la maternelle aux lycées nécessitent encore un effort budgétaire.

Gilles Langlois



Direction d'école et carte scolaire : consolider les décharges

Les négociations sur la direction d'école sont aujourd'hui à l'arrêt. Ce dossier devra pourtant être remis à l'ordre du jour de l'agenda social dès la sortie de la crise sanitaire que nous traversons actuellement. Le ministère doit améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs d'école.

Le temps de décharge de direction en fait partie et, pour le SE-Unsa, il doit être augmenté pour tous dès la rentrée prochaine.

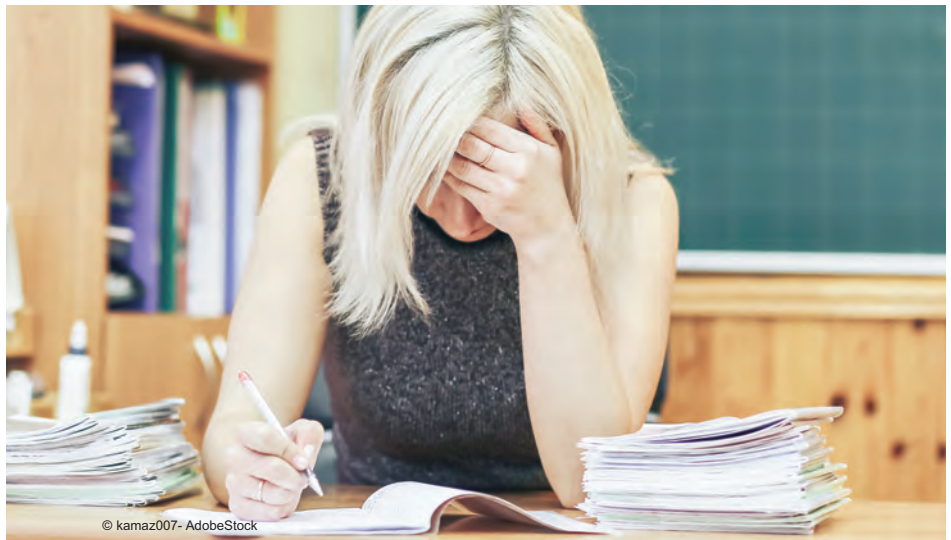
En attendant, le SE-Unsa agit localement comme nationalement pour s'assurer

de la sécurisation des décharges de direction dans tous les départements.

Il est en effet indispensable que, dans le calcul de la décharge de direction de chaque école, les Dasen prennent en compte chaque dispositif Ulis comme une classe supplémentaire.

De la même façon, les dédoublements des classes de Gs, Cp et Ce1 doivent être considérés comme des classes supplémentaires pour le calcul de la décharge de direction en éducation prioritaire.

Enfin, des moyens doivent être identifiés et dédiés aux décharges de direction de toutes les écoles de 1 à 3 classes : postes de remplaçants, de titulaires de secteur, compléments de postes fractionnés... Ces journées de décharges de direction doivent faire l'objet d'un calendrier établi à l'avance et ne doivent pas être reportées ou annulées faute de remplaçants. Les décharges de direction ne peuvent pas faire les frais des nouvelles annonces



du ministre relatives à la carte scolaire. Il s'agirait d'un manque de reconnaissance d'autant plus incompréhensible en cette période de crise sanitaire où

le rôle des directrices et directeurs d'école a encore une fois été primordial.

Audrey Lalanne

LE POINT DE VUE DU SE-UNSA

PARTENARIAT LA POSTE / ÉDUCATION NATIONALE

La crise sanitaire fait courir le risque d'une accentuation des inégalités scolaires. Le ministre a récemment précisé qu'entre 5 et 8 % des élèves demeuraient injoignables depuis la fermeture des écoles et établissements scolaires. Ainsi, un partenariat a été établi entre La Poste et l'Éducation nationale afin que du matériel informatique et des documents pédagogiques soient expédiés par voie postale. Les retours des activités des élèves seront gratuits pour les familles. Les documents rendus seront numérisés par La Poste et consultables par les écoles et établissements.

Même si cette formule a l'avantage d'éviter le déplacement des enseignants et des familles pour s'échanger des documents (évitant par conséquent le risque de propagation du virus), son efficacité dépendra de la fréquence des tournées postales, de l'implication des familles et de la capacité des équipes à s'approprier des nouveautés quasi quotidiennes qui mettent la profession sous tension.

Rémy Sirvent